



Extrait du registre des délibérations
Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 9 septembre 2014
Compte rendu affiché le : 15 septembre 2014
Date de la convocation : 28 août 2014

Nombre de délégués :	34	Nombre de délégués concernés :	24
En exercice :	34	En exercice :	24
Présents :	26	Présents :	18
Votants :	26	Votants :	18

Présents: CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Mme Janvier C, Lebreton L, Charbonnier A.
CCFL : Mrs Gonon P, Rousset L, Bonnier D, Thizy B et Bouchut S
CCHL: Avenier J P, Duboeuf P, Moralès P, Murigneux P, Villard P, Ferlay M
SEM : Gandilhon M SIE A : Vincent G
Autres communes : Viricel A, Blanchon P F, Barcet S, Reynard R, Jacquet A, Rousset E, Pral C, Dumas C, Gonon P

Excusés : Dubois G, Charbonnier G, Thizy G, Deshayes S, Laffont J, Thizy G, Bussière L

Secrétaire de séance : Duboeuf P

N°512 Objet : Demande de subventions pour acquisition de matériel innovant

Monsieur le Président explique que dans l'avenant de prolongation du deuxième contrat de rivière, il a été inscrit une action concernant l'acquisition de matériel innovant pour les agriculteurs du bassin versant regroupés en CUMA.

6 CUMA sont intéressés par l'acquisition de matériel qui aura comme objectif de réduire l'utilisation des intrants et principalement des désherbants. Les matériels concernés sont :

- Débroussailleuses permettant de travailler sous les clôtures et en bord de rivières
- Herse étrille avec semoir
- Désherbineuse
- Bineuse avec semoir
- Bineuse 6 rangs

Le coût estimatif de ce matériel s'élève à 110 000 € HT.

Monsieur le président explique que le Conseil Régional Rhône Alpes, le FEADER et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne apportent leur soutien financier pour ces investissements.

Monsieur le Président demande l'autorisation aux membres du comité syndical pour solliciter l'aide financière de ces trois partenaires : la Région Rhône Alpes 20%, le FEADER 20% et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne 40%.

Oui cet exposé, les membres du comité syndical autorisent le Président à solliciter les aides financières de la Région Rhône Alpes, du FEADER et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sur les bases des prévisionnels présentés ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie conforme au registre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202278-20140909-512-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/09/2014

Fait à Saint Galmier
Le 10 septembre 2014
Le Président
Jean Yves Charbonnier